

1516 (16 SEPTEMBRE).

A esté baillé à Blaise de Gardes deux lectres missives de mess^{rs} les généraulx des monnoyes, adressans c'est assavoir l'une à mess^{rs} les eschevins et conseillers de la ville de Bayonne, et l'autre aux gardes de la monn^e dud. lieu, afin de trouver en la ville de Bayonne ou ailleurs quelque homme de bien qui soit pour faire exercer la maistrise particulière de celle ville, avec une commission de la chambre par laquelle est mandé adjourner Augier de Hiriât, Jehan de Marrac et autres pour rendre compte des deniers par eux baillez ausd. eschevins et conseillers de lad. ville.

(A. N. Reg. Z, 1^h, 7.)